



Seul le texte prononcé fait foi

### **Melanie Mettler, Conseillère nationale PVL, BE**

L'initiative pour une 13e rente AVS souhaite augmenter la part du premier pilier dans les rentes que perçoivent les ménages de retraité·e·s, peu importe si les revenus du ménage proviennent majoritairement du premier pilier ou si le premier pilier ne contribue que peu au financement du ménage.

Étant donné que le premier pilier est financé par les personnes actives et leurs employeu·r·ses, il s'agit là d'une proposition visant à renforcer la redistribution des cohortes d'actif·ve·s vers celles de retraité·e·s. Ceci alors même que la charge du financement a triplé, c'est-à-dire que que les actif·ve·s de cohortes à faible natalité sont responsables du financement de deux fois plus de rentes que les cohortes à forte natalité ne l'ont été. C'est dans ce contexte démographique que l'initiative souhaite augmenter la charge de financement portant sur le marché du travail qui souffre déjà du vieillissement de la population. Il nous faut donc étudier avec beaucoup d'attention où l'extension de la redistribution du contrat intergénérationnel est souhaitable, et où elle ne l'est pas.

C'est pourquoi je pose la question : pensez-vous qu'il existe aujourd'hui des ménages de retraité·e·s qui s'en sortent financièrement bien, voire qui sont fortunés ? Bien sûr que oui, nous connaissons tou·s·te·s personnellement de tels ménages. C'est le cas pour, à peu près, deux tiers d'entre eux. Ainsi, si nous décidons de redistribuer davantage d'argent à travers le premier pilier, nous devrions nous assurer qu'il arrive là où il existe un besoin. Pourquoi ? Alors que la génération des baby-boomers finançait une rente à, approximativement, six, la mienne et celles qui viennent ensuite ne sont plus que trois pour financer chaque rente. Cela représente un doublement de la charge de financement.

Il nous faut donc améliorer le financement de l'AVS de façon précautionneuse et prudente. Ce serait une erreur que de mettre en péril l'équité entre les générations et d'oublier le contrat intergénérationnel au nom de notre volonté de garantir l'équilibre social. En Suisse, nous connaissons la redistribution des fortuné·e·s vers les personnes moins privilégiées. Nous ne connaissons cependant pas la redistribution équitable entre les générations.

L'initiative trouve toutefois une oreille attentive auprès de la population. Non seulement parce qu'elle fait miroiter à l'électorat des rentes plus élevées sans aborder la question du financement, mais aussi parce qu'il existe effectivement une nécessité d'agir. Mais où ?

Je pose à nouveau une question toute simple : pensez-vous qu'il existe aujourd'hui des ménages retraités qui ne disposent pas d'assez d'argent pour vieillir dans la dignité ? L'Office fédéral de la statistique répond clairement oui à cette question. Les statistiques relatives à la pauvreté de l'OFS en font de même. Soyons sérieux : nous connaissons également tou·te·s des ménages pour lesquels c'est le cas. Il existe donc une nécessité d'agir pour une partie des ménages de retraité·e·s, une nécessité urgente pour certains d'entre eux.

Mais procéder à une augmentation des rentes par arrosoir ? Nous avons là de meilleures propositions. L'arrosoir n'est pas l'outil approprié pour soulager les ménages retraités qui en ont



besoin. Nous pouvons faire mieux, p.ex. à travers une augmentation ciblée pour les rentes peu élevées.

Le Conseil national a, lors de la session d'hiver, transmis une solution pragmatique, ciblée et surtout conforme au système actuel et qui peut être mise en place rapidement. La motion est également sur de bons rails au Conseil des États. Il s'agit d'une simple adaptation des clés de répartition des rentes : aujourd'hui déjà, un mécanisme comprenant une formule pondérée est utilisé pour la distribution des rentes. La motion demande donc que la pondération actuelle soit revue au profit des rentes les plus basses. Cela mènerait à des rentes plus élevées pour les ménages vulnérables, et ceci dans une mesure deux fois supérieure à ce que prévoit l'initiative pour une 13e rente AVS, tout cela pour un cinquième des coûts occasionnés par l'initiative.

C'est pour ces raisons que les délégué·e·s des Vert'libéraux ont décidé de rejeter l'initiative pour une 13e rente AVS.